



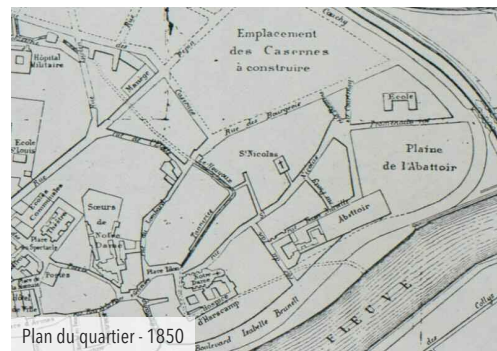
Un nouveau quartier, un palais de Justice et un parc sur le site des Casernes

En décembre 2012, la Ville de Namur a acquis le parking des Casernes pour y construire un nouveau quartier et un parc public, en vis-à-vis du futur Palais de Justice.

Cette opération permet à la Ville d'assurer le maintien du stationnement utile au quartier et de mener une opération de réhabilitation urbaine au bénéfice des habitants, des utilisateurs du Palais de Justice, du Grand Manège et des commerces ou services proches.

Un peu d'histoire

De par sa position stratégique, Namur a toujours été une ville de garnisons. A la fin du 19^{ème} siècle, Léopold II (« le roi bâtisseur ») déplore cependant l'insalubrité des casernes belges et lance une grande vague de modernisation et de constructions des installations militaires. C'est ainsi que la Caserne « Léopold » est construite en 1885. La Caserne est délimitée par les mêmes rues que l'îlot d'aujourd'hui. Le boulevard Cauchy est, par contre, venu se superposer à l'ancienne douve et enceinte.



L'urbanisation de cette partie de la ville s'est donc mise en place avec la création de la Caserne qui occupait l'ensemble de l'îlot, mais aussi avec l'installation de la boulangerie militaire (rue des Bourgeois), du Mess des officiers et du Grand Manège (rue Rogier). Tant les formes renaissantes que médiévales sont utilisées pour les constructions militaires afin de signifier la grandeur et le pouvoir de l'Etat et du Roi. Intra muros, la Caserne est organisée en pavillons distincts répar-

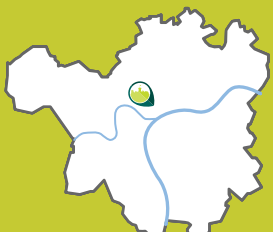
tis autour d'une cour centrale appelée « cour d'honneur ». Jusqu'au début des années '70, la Caserne Léopold constitue toujours un complexe homogène.



Avec la démilitarisation du site, des projets urbanistiques voient le jour. En 1973, le terrain est scindé entre la Ville et la Régie des Bâtiments afin de permettre la construction d'une cité administrative. Les pavillons de la Caserne seront rasés dans les années '80 lors de l'édification des trois buildings de la cité administrative. Achevée en 1987, cette dernière reste le seul projet ayant abouti. En effet, l'ensemble des bâtiments envisagés ne seront jamais construits. Un plan communal (PCA) est réalisé dans les années '90 pour y implanter des bureaux, des logements et des commerces. Encore une fois, ce projet est abandonné. Il faut attendre 2009 pour qu'un nouveau plan d'urbanisation (PRU) soit élaboré dans le cadre de l'implantation sur le site du futur Palais de Justice.



Corps de garde de la Caserne Léopold - Carte postale ancienne



Le site

Le site des anciennes Casernes est actuellement occupé par :

- Le bâtiment de la Régie des Bâtiments (fédéral) formant l'angle de la rue Général Michel et du boulevard Cauchy,
- Les trois immeubles de bureaux du SPF-Finances (propriété AG Real Estate) du côté de la rue des Bourgeois et du boulevard Cauchy, avec un parking souterrain sur l'entièreté de la parcelle,
- L'ancien corps de garde du côté de la rue du Premier Lanciers, occupé depuis 1985 par le Musée africain.

Le reste de la zone est occupé en majorité par des parkings ouverts, réservés aux abonnés travailleurs du centre-ville en semaine et ouverts au public le weekend (horodateur).

Le projet

Le projet de futur Palais de Justice est un projet fédéral pour lequel un permis a été octroyé en 2012 et dont les travaux devraient commencer fin 2016.



Futur Palais de Justice vu depuis la rue du Premier Lanciers

Le second projet, mené par la Régie foncière de la Ville de Namur, consiste en la création d'un îlot de logements (avec commerces et services au rez), d'un parking souterrain, d'une nouvelle bibliothèque et d'un parc public de pleine terre.



Futur Parc public vu depuis la rue du Premier Lanciers - ©Skope

Dates et chiffres clés

1885	Construction de la Caserne Léopold
1871-1914	Occupation de la Caserne par le 1er Lanciers
1973	Construction de la cité administrative
1985	Installation du Musée africain dans l'ancien corps de garde
1990	Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA)
2009	Réalisation d'un Périmètre de Remembrement Urbain (PRU)
2012	Achat du site du parking des Casernes par la Régie foncière
2016	Lancement de la procédure de marché pour le futur quartier

Ilôt actuel

1.110 m ²	Bâtiment de la Régie (bureaux)
15.500 m ²	Ensemble SPF-Finances (trois immeubles et parking souterrain)
22.100 m ²	Deux parkings extérieurs (Ville de Namur)
800 m ²	Ancien corps de garde (Musée africain)

Maitre d'ouvrage : Ville de Namur (Régie foncière)
Pour en savoir plus : Régie foncière - Ville de Namur
081/24.63.67, regie.fonciere@ville.namur.be